

Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : **NORD** ARRONDISSEMENT : **LILLE** CANTON : **TEMPLEUVE**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 FEVRIER 2016**

N° 2016-02-01

Personnel municipal – mise en place d’un contrat groupe d’assurance statutaire – mandat de la commune au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

L’an deux mille seize, le 23 février à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 16 février 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 25 votants : 27

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCO Serge – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Étaient absents excusés : DUFOUR Isabelle (pouvoir donné à CARDON Monique) – SEINGIER Sophie (pouvoir donné à CHEVALIER Emmanuelle).

Monsieur Francis DELRUE ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l’unanimité, de la secrétaire de séance Madame Emmanuelle CHEVALIER.

Aux termes de l’article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les Centres de gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités de leur ressort qui le demandent, des contrats d’assurance les garantissant contre les risques financiers statutaires qu’elles supportent en raison de l’absentéisme de leurs agents.

Par risque statutaire, on entend communément : la maladie (congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie, congé longue durée, etc.), la maternité, la paternité, l’adoption, les accidents de service ou de trajet et la maladie professionnelle, le décès.

Lors de sa séance du 10 novembre 2015, le Conseil d’Administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord (cdg59) a décidé de proposer aux collectivités qui le souhaitent d’adhérer à une démarche de contrat d’assurance « groupe » statutaire.

Les collectivités ont jusqu’au 31 mars 2016 pour décider de donner mandat au cdg59.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de donner mandat au cdg59 pour le lancement d’une procédure de mise en concurrence visant à conclure un contrat groupe d’assurance statutaire.

Il est précisé que ce mandat n’est pas engageant pour la commune, à savoir que le Conseil Municipal aura à se prononcer ultérieurement via une délibération d’adhésion sur la base de l’offre d’assurance mutualisée transmise par le cdg59 à l’issue de la procédure de mise en concurrence.

Après en avoir délibéré, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l’unanimité de donner mandat au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord dans le cadre des procédures de mise en concurrence nécessaires à la mise en œuvre d’un contrat de groupe pour la mise en place d’une assurance statutaire.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le
Et affichage le **02 mars 2016**

Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : **NORD** ARRONDISSEMENT : **LILLE** CANTON : **TEMPLEUVE**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 FEVRIER 2016**

N° 2016-02-02

**Personnel municipal – mise en place d’une convention de participation dans le domaine de la prévoyance
– mandat de la commune au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Nord**

L’an deux mille seize, le 23 février à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 16 février 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 25 votants : 27

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Étaient absents excusés : DUFOUR Isabelle (pouvoir donné à CARDON Monique) – SEINGIER Sophie (pouvoir donné à CHEVALIER Emmanuelle).

Monsieur Francis DELRUE ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l’unanimité, de la secrétaire de séance Madame Emmanuelle CHEVALIER.

Vu la délibération du conseil d’administration du Cdg59 en date du 10 novembre 2015 approuvant le lancement d’une convention de participation dans le domaine de la prévoyance ;

Selon les dispositions de l’article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu’elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d’un label dans les conditions prévues ou vérifiée dans le cadre d’une procédure de mise en concurrence.

Aux termes de l’article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les centres de gestion peuvent conclure une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent.

Les collectivités ont jusqu’au 31 mars 2016 pour décider de donner mandat au cdg59.

En application de ces dispositions, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir donner mandat au cdg59 pour mettre en œuvre une convention de participation dans le domaine de la prévoyance.

Monsieur le Maire précise que ce mandat vaut pour les démarches de mise en concurrence effectuées par cdg59, et qu’il conviendra, en temps utile que le Conseil Municipal se prononce sur l’adhésion définitive à la convention de participation dans le domaine de la prévoyance.

Après en avoir délibéré, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l’unanimité de donner mandat au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord dans le cadre des procédures de passation d’une convention de participation dans le domaine de la prévoyance.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le
Et affichage le **02 mars 2016**

Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : **NORD** ARRONDISSEMENT : **LILLE** CANTON : **TEMPLEUVE**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 FEVRIER 2016**

N° 2016-02-03

Personnel municipal – mise à jour du tableau des effectifs

L'an deux mille seize, le 23 février à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 16 février 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : **27** présents : **25** votants : **27**

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Étaient absents excusés : DUFOUR Isabelle (pouvoir donné à CARDON Monique) – SEINGIER Sophie (pouvoir donné à CHEVALIER Emmanuelle).

Monsieur Francis DELRUE ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, de la secrétaire de séance Madame Emmanuelle CHEVALIER.

Monsieur le Maire précise qu'au fil des années, le tableau des effectifs n'a pas été épuré par suite aux diverses créations successives de postes au sein des services municipaux, notamment lors des avancements de grade de certains agents municipaux.

Après avis favorable du comité technique paritaire en date du 10 décembre 2015, Monsieur le Maire propose de réduire les postes en surnombre au sein du tableau des effectifs du personnel municipal.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la création d'un poste d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet dont la commune n'est pas pourvue à ce jour ainsi que de faire mention au tableau du recrutement d'un emploi d'avenir.

Le tableau des effectifs ainsi modifié figure en pièce jointe.

Après en avoir délibéré, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- d'approuver le tableau des effectifs présenté en séance,
- de procéder à la création d'un poste d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps plein au sein des services de la Mairie.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le
Et affichage le **02 mars 2016**

Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : **NORD** ARRONDISSEMENT : **LILLE** CANTON : **TEMPLEUVE**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 FEVRIER 2016**

N° 2016-02-04

Accueil collectif de mineurs – évolution de la base de rémunération des animateurs diplômés

L'an deux mille seize, le 23 février à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 16 février 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 25 votants : 27

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Étaient absents excusés : DUFOUR Isabelle (pouvoir donné à CARDON Monique) – SEINGIER Sophie (pouvoir donné à CHEVALIER Emmanuelle).

Monsieur Francis DELRUE ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, de la secrétaire de séance Madame Emmanuelle CHEVALIER.

Madame Lydia COPINE précise que la commune recrute périodiquement des équipes d'animateurs, diplômés et non diplômés, pour encadrer l'ensemble des services rendus à la population dans le cadre des activités périscolaires d'accueil collectif de mineurs (centres aérés, mercredis récréatifs, nouvelles activités périscolaires).

La grille de rémunération de ces animateurs a été validée lors de différentes séances du Conseil Municipal. Il convient d'y apporter quelques aménagements :

I. Définition de l'animateur diplômé : L'animateur diplômé est en possession du BAFA complet ou de son équivalent, il a au minimum validé son stage de base et son stage pratique.

II. Fixation de la grille de rémunération

La rémunération des animateurs des accueils collectifs de mineurs doit se référer à la grille indiciaire en vigueur dans la fonction publique.

Soit en prenant pour référence la grille indiciaire du 01 janvier 2015 :

<u>Fonctions</u>	<u>Échelle – Échelon – IM – Mensuel</u>	<u>Taux horaire</u>
Animateur <u>non diplômé</u>	Adjoint d'animation 2° classe – Échelle 3 – échelon 1 - IB 340 – IM321	9.80 €
Animateur <u>diplômé</u>	Adjoint d'animation 2° classe – Échelle 3 – échelon 4 - IB 343 – IM 324	9.89 €
Directeur Adjoint	Adjoint d'animation 1° classe – Échelle 4 – échelon 4 - IB 348 – IM 326	9.95 €
Directeur	Catégorie B – Échelon 5 - IB 374- IM 345	10.53 €

Après en avoir délibéré, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver la grille de rémunération des personnels municipaux concourant au service des accueils collectifs de mineurs organisés par la commune.

Ainsi fait en séance,
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le
Et affichage le **02 mars 2016**

Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : **NORD** ARRONDISSEMENT : **LILLE** CANTON : **TEMPLEUVE**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 FEVRIER 2016**

N° 2016-02-05

Accueil collectif de mineurs - renouvellement du contrat enfance jeunesse (CEJ) – autorisation de signature

L'an deux mille seize, le 23 février à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 16 février 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 25 votants : 27

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Étaient absents excusés : DUFOUR Isabelle (pouvoir donné à CARDON Monique) – SEINGIER Sophie (pouvoir donné à CHEVALIER Emmanuelle).

Monsieur Francis DELRUE ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, de la secrétaire de séance Madame Emmanuelle CHEVALIER.

Madame Lydia COPINE, Adjointe, informe mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement du contrat enfance-jeunesse (CEJ) établissant le partenariat entre la commune de BAISIEUX et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de ROUBAIX-TOURCOING.

Le renouvellement du CEJ intervient pour la période comprise entre 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2018.

Il doit notamment permettre la reconduction du partenariat entre la commune de BAISIEUX et la CAF de ROUBAIX-TOURCOING dans la définition des objectifs et des financements afférents au développement et au maintien d'une offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Après en avoir délibéré, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement du contrat enfance jeunesse établissant le partenariat entre la commune de Baisieux et la Caisse d'Allocations Familiales de Roubaix Tourcoing.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le
Et affichage le **02 mars 2016**

Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : NORD ARRONDISSEMENT : LILLE CANTON : TEMPLEUVE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2016

N° 2016-02-06

Métropole Européenne de Lille – avis de la commune sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d’urbanisme pour le site LIFLANDRES

L’an deux mille seize, le 23 février à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 16 février 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 25 votants : 27

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Étaient absents excusés : DUFOUR Isabelle (pouvoir donné à CARDON Monique) – SEINGIER Sophie (pouvoir donné à CHEVALIER Emmanuelle).

Monsieur Francis DELRUE ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l’unanimité, de la secrétaire de séance Madame Emmanuelle CHEVALIER.

La Métropole Européenne de Lille, dans le cadre des politiques métropolitaines, accompagne les projets d’aménagement du territoire au travers du plan local d’urbanisme.

Au regard de l’évolution démographique et des besoins exprimés, la commune de Baisieux poursuit, dans le respect des orientations et objectifs du programme local de l’habitat, son objectif de diversification de son parc de logements.

Par délibération n°12 C 0231 du 29 juin 2012, le Conseil de Communauté a engagé une procédure de concertation préalable visant à permettre la modification de la zone UG (zone d’activités diversifiées) en zone UBb (zone urbaine mixte de densité élevée et à dominante habitat) pour un projet de logements sur le site de la friche industrielle LIFLANDRES situé rue Deffontaines à Baisieux.

Le 16 octobre 2015, la Métropole Européenne de Lille a tiré le bilan de cette concertation et arrêté le projet (délibération 15 C 0788).

Le site concerné est classé en zone d’activités diversifiées : bureaux-commerces-services (UG) au plan local d’urbanisme. Une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d’urbanisme est nécessaire pour y permettre la construction de logements, notamment de logements sociaux.

Le Métropole Européenne de Lille propose dès lors, par l’entremise d’une déclaration de projet :

- de reclasser la zone UG en zone UBb destinée à devenir une zone mixte à dominante habitat avec un indice de 0.30 ;
- d’adosser à la zone un indice « n », considérant le caractère de friche industrielle du site et la nécessité de prendre en compte un aléa de pollution des sols dans les démarches ultérieures d’aménagement du site ;
- d’inscrire des orientations d’aménagement et de programmation permettant de guider le plan masse du projet de logements à travers des prescriptions urbaines, architecturales et paysagères ;
- d’inscrire sur le site un emplacement réservé logements.

Monsieur le Maire précise qu’un dossier reprenant le détail de cette déclaration de projet est à la disposition de l’ensemble des membres du Conseil Municipal, il est librement consultable auprès du Directeur Général des Services de la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d’émettre un avis sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d’urbanisme pour la requalification du site LIFLANDRES.

Monsieur le Maire précise qu'il convient, par précaution évidente vis-à-vis de la cohérence du projet d'aménagement, de proposer qu'un sursis à statuer soit décidé sur l'ensemble du périmètre opérationnel du site concerné par ledit projet.

Après en avoir délibéré, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal décident par 26 voix « pour » et une abstention (Monsieur Michel PAQUIER) :

- de donner un avis favorable sur le projet de déclaration de projet valant mise compatibilité du plan local d'urbanisme pour la requalification du site LIFLANDRES et de ses abords,
- d'opposer un sursis à statuer sur l'ensemble du périmètre du site concerné par ce projet.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le
Et affichage le **02 mars 2016**

Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : **NORD** ARRONDISSEMENT : **LILLE** CANTON : **TEMPLEUVE**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 FEVRIER 2016**

N° 2016-02-07

Métropole Européenne de Lille – approbation du rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges pour les compétences « Aménagement numérique, Aires de stationnement et cheminement doux »

L'an deux mille seize, le 23 février à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 16 février 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 25 votants : 27

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Étaient absents excusés : DUFOUR Isabelle (pouvoir donné à CARDON Monique) – SEINGIER Sophie (pouvoir donné à CHEVALIER Emmanuelle).

Monsieur Francis DELRUE ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, de la secrétaire de séance Madame Emmanuelle CHEVALIER.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPAM) a été promulguée le 27 janvier 2014. Elle prévoit la transformation de Lille Métropole en Métropole européenne de Lille au 1^{er} janvier 2015. Cette transformation s'accompagne d'une nouvelle répartition des compétences exercées par la Métropole européenne de Lille et ses communes membres.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts, la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT) est chargée de procéder à l'évaluation de la charge financière nette des compétences transférées des communes à la Métropole européenne de Lille.

La CLECT s'est réunie le 15 décembre 2015 pour examiner les valorisations des transferts de charges des compétences suivantes :

- Aménagement numérique
- Aires de stationnement
- Cheminement doux

Le rapport, approuvé à la majorité des membres de la commission, n'a pas d'incidences sur l'attribution de compensation versée à notre commune concernant ces thématiques.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges pour les compétences « Aménagement numérique, Aires de stationnement et cheminement doux ».

Après en avoir délibéré, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges pour les compétences « Aménagement numérique, Aires de stationnement et cheminement doux ».

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le
Et affichage le **02 mars 2016**

Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : **NORD** ARRONDISSEMENT : **LILLE** CANTON : **TEMPLEUVE**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 FEVRIER 2016**

N° 2016-02-08

Projet de rénovation et d'agrandissement du terrain synthétique de football – demande de subvention à la Métropole Européenne de Lille dans le cadre du fonds de concours métropolitain pour le soutien aux équipements sportifs

L'an deux mille seize, le 23 février à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 16 février 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 25 votants : 27

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Étaient absents excusés : DUFOUR Isabelle (pouvoir donné à CARDON Monique) – SEINGIER Sophie (pouvoir donné à CHEVALIER Emmanuelle).

Monsieur Francis DELRUE ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, de la secrétaire de séance Madame Emmanuelle CHEVALIER.

Par délibération cadre n°15 C 0324 du 19 juin 2015, le Conseil de la Métropole a décidé le principe d'un plan de soutien en investissement aux équipements sportifs consistant à soutenir financièrement les communes par voie de fonds de concours dans leurs projets de création ou de rénovation d'équipements sportifs.

Ce plan vise notamment les équipements de proximité qui maillent le territoire métropolitain et favorisent une pratique du sport pour tous.

La participation de la Métropole Européenne de Lille porte uniquement sur l'investissement en fonds de concours, et à ce titre ne peut excéder le montant de la participation de la commune, net de toute autre source de financement.

Pour être recevables, les interventions programmées devront être inscrites au volet territorial des contrats de co-développement, ces projets pourront être soutenus dès lors que l'ordre de service de démarrage des travaux est postérieur au 1^{er} janvier 2016.

La participation de la Métropole Européenne de Lille, par le biais dudit fonds de concours, est fixée à 40 % des dépenses éligibles concernant les terrains de grands jeux, plafonnée à 1 M€ pour les projets de création ou d'extension d'équipement.

Monsieur le Maire précise que le projet de rénovation et d'agrandissement du terrain synthétique de football du complexe sportif Claude Gruson est pleinement éligible au fonds de concours mis en place par la Métropole Européenne de Lille.

Ainsi dans le cadre du projet municipal de rénovation et d'agrandissement du terrain synthétique de football du complexe sportif Claude Gruson, après en avoir délibéré, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter la Métropole Européenne de Lille afin de bénéficier du fonds de concours métropolitain pour le soutien aux équipements sportifs, dans les conditions sus-évoquées,
- à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, dont notamment une convention cadre entre la commune de Baisieux et la Métropole Européenne de Lille.

Ainsi fait en séance,
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le
Et affichage le **02 mars 2016**

Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : **NORD** ARRONDISSEMENT : **LILLE** CANTON : **TEMPLEUVE**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 FEVRIER 2016**

N° 2016-02-09

Projet de rénovation et d'agrandissement du terrain synthétique de football - demande de subvention au Conseil Départemental du Nord dans le cadre du fonds départemental spécifique aux équipements sportifs de proximité

L'an deux mille seize, le 23 février à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 16 février 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 25 votants : 27

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Étaient absents excusés : DUFOUR Isabelle (pouvoir donné à CARDON Monique) – SEINGIER Sophie (pouvoir donné à CHEVALIER Emmanuelle).

Monsieur Francis DELRUE ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, de la secrétaire de séance Madame Emmanuelle CHEVALIER.

Le Conseil Départemental du Nord a créé le fonds départemental spécifique aux équipements sportifs de proximité afin notamment d'accompagner les communes dans leurs projets de réalisation d'équipements sportifs.

Ce fonds permet de financer la réalisation de terrains synthétiques de grands jeux qui permettent la pratique du football.

Aucune condition particulière n'est préalablement fixée pour bénéficier d'une aide départementale. Toutefois, le Conseil général du Nord a décidé de créer un label "développement durable" qui sera imposé à toute réalisation d'équipements sportifs subventionnables par le Département.

Concernant un terrain synthétique, la dépense subventionnable est de 300 000 € HT à 400 000 € HT selon la taille du terrain, et la participation départementale peut varier entre 35 % à 60 % de cette dépense subventionnable ce en fonction du TDES de la commune.

A signaler que le Conseil Départemental ne donne plus de dérogation pour le démarrage des travaux avant sa prise de décision quant à une éventuelle subvention.

Après en avoir délibéré, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité, dans le cadre du projet municipal de rénovation et d'agrandissement du terrain synthétique de football du complexe sportif Claude Gruson, d'autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter le Conseil Départemental du Nord afin de pouvoir bénéficier, dans les conditions sus-évoquées, du fonds de concours départemental spécifique aux équipements sportifs de proximité,
- à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le
Et affichage le **02 mars 2016**

Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : **NORD** ARRONDISSEMENT : **LILLE** CANTON : **TEMPLEUVE**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 FEVRIER 2016**

N° 2016-02-10

Projet de rénovation et d'agrandissement du terrain synthétique de football – demande de subvention à la Région Nord Pas-de-Calais Picardie

L'an deux mille seize, le 23 février à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 16 février 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 25 votants : 27

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Étaient absents excusés : DUFOUR Isabelle (pouvoir donné à CARDON Monique) – SEINGIER Sophie (pouvoir donné à CHEVALIER Emmanuelle).

Monsieur Francis DELRUE ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, de la secrétaire de séance Madame Emmanuelle CHEVALIER.

Le Conseil Régional Nord Pas-de-Calais Picardie développe une politique en faveur de l'aide à la rénovation des équipements sportifs de proximité. Cette aide prend la forme d'une subvention forfaitaire s'étalant sur une ou plusieurs années.

Concernant la rénovation d'un terrain synthétique de grand jeu, comme c'est le cas sur la commune, la dépense subventionnable par la Région est limitée à 50 % du coût HT des travaux dans la limite de 60 000 €.

Monsieur le Maire précise que la politique d'aide à la rénovation des équipements sportifs de proximité doit cependant être revue par la nouvelle assemblée du Conseil Régional pour l'année 2016, et que ces critères ainsi que les enveloppes dévolues pourraient évoluer.

Après en avoir délibéré, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité, dans le cadre du projet municipal de rénovation et d'agrandissement du terrain synthétique de football du complexe sportif Claude Gruson, d'autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter le Conseil Régional Nord Pas-de-Calais Picardie afin de pouvoir bénéficier, dans les conditions sus-évoquées, d'une aide financière dans le cadre de la politique régionale de soutien à la rénovation des équipements sportifs de proximité,
- à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le
Et affichage le **02 mars 2016**

Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : **NORD** ARRONDISSEMENT : **LILLE** CANTON : **TEMPLEUVE**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 FEVRIER 2016**

N° 2016-02-11

Projet de rénovation et d'agrandissement du terrain synthétique de football – réponse à l'appel à projet de la Fédération Française de Football

L'an deux mille seize, le 23 février à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 16 février 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 25 votants : 27

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Étaient absents excusés : DUFOUR Isabelle (pouvoir donné à CARDON Monique) – SEINGIER Sophie (pouvoir donné à CHEVALIER Emmanuelle).

Monsieur Francis DELRUE ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, de la secrétaire de séance Madame Emmanuelle CHEVALIER.

Dans le cadre de l'euro 2016 de football organisé en France, la Fédération Française de Football (FFF) a déterminé une politique d'aide en faveur du football amateur en termes de structuration et d'offre de pratique.

Dans ce cadre la FFF a lancé un appel à projets afin notamment d'accompagner les communes dans le cadre de leur politique d'investissement en faveur du développement de la pratique du football.

Cet appel à projets concerne notamment la création de terrains de grands jeux en revêtement synthétique.

Monsieur le Maire propose que la commune candidate à cet appel à projets concernant les travaux de rénovation et d'agrandissement du terrain synthétique de football du complexe sportif Claude Gruson de Baisieux.

Le coût des travaux peut être évalué à 545 000 € HT suite à l'étude de faisabilité et de programmation (cf. étude AMO DIGEC – octobre 2015). La participation de la FFF pourrait être de 10% du coût HT plafonné à 100 000 €.

Ces coûts seront affinés par le cabinet de maîtrise d'œuvre ainsi que par les résultats de l'appel d'offres travaux prévus sur le courant du mois d'avril 2016.

Après en avoir délibéré, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- de positionner le projet municipal de rénovation et d'agrandissement du terrain synthétique de football du complexe sportif Claude Gruson sur l'appel à projets de la Fédération Française de Football dit « horizon bleu 2016 »,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le
Et affichage le **02 mars 2016**

Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : **NORD** ARRONDISSEMENT : **LILLE** CANTON : **TEMPLEUVE**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 FEVRIER 2016**

N° 2016-02-12

Projet de rénovation et d'agrandissement du terrain synthétique de football – demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de Monsieur Thierry LAZARO, Député du Nord

L'an deux mille seize, le 23 février à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 16 février 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 25 votants : 27

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Étaient absents excusés : DUFOUR Isabelle (pouvoir donné à CARDON Monique) – SEINGIER Sophie (pouvoir donné à CHEVALIER Emmanuelle).

Monsieur Francis DELRUE ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, de la secrétaire de séance Madame Emmanuelle CHEVALIER.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter de Monsieur Thierry LAZARO, Député du Nord, une subvention au titre de la réserve parlementaire dans le cadre du projet de rénovation et d'agrandissement du terrain synthétique de football du complexe Claude Gruson de Baisieux.

Après en avoir délibéré, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de solliciter de Monsieur Thierry LAZARO, Député du Nord, une subvention au titre de la réserve parlementaire dans le cadre du projet de rénovation et d'agrandissement du terrain synthétique de football du complexe Claude Gruson de Baisieux.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le
Et affichage le **02 mars 2016**

Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : **NORD** ARRONDISSEMENT : **LILLE** CANTON : **TEMPLEUVE**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 FEVRIER 2016**

N° 2016-02-13

Projet de rénovation et d'agrandissement du terrain synthétique de football – demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de Monsieur René VANDIERENDONCK, Sénateur du Nord

L'an deux mille seize, le 23 février à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 16 février 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 25 votants : 27

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCO Serge – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Étaient absents excusés : DUFOUR Isabelle (pouvoir donné à CARDON Monique) – SEINGIER Sophie (pouvoir donné à CHEVALIER Emmanuelle).

Monsieur Francis DELRUE ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, de la secrétaire de séance Madame Emmanuelle CHEVALIER.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter de Monsieur René VANDIERENDONCK, Sénateur du Nord, une subvention au titre de la réserve parlementaire dans le cadre du projet de rénovation et d'agrandissement du terrain synthétique de football du complexe Claude Gruson de Baisieux.

Après en avoir délibéré, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de solliciter de Monsieur René VANDIERENDONCK, Sénateur du Nord, une subvention au titre de la réserve parlementaire dans le cadre du projet de rénovation et d'agrandissement du terrain synthétique de football du complexe Claude Gruson de Baisieux.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le
Et affichage le **02 mars 2016**

Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : **NORD** ARRONDISSEMENT : **LILLE** CANTON : **TEMPLEUVE**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 FEVRIER 2016**

N° 2016-02-14

Projet de rénovation et d'agrandissement du terrain synthétique de football – demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de Monsieur Patrick MASCLET, Sénateur du Nord

L'an deux mille seize, le 23 février à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 16 février 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 25 votants : 27

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Étaient absents excusés : DUFOUR Isabelle (pouvoir donné à CARDON Monique) – SEINGIER Sophie (pouvoir donné à CHEVALIER Emmanuelle).

Monsieur Francis DELRUE ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, de la secrétaire de séance Madame Emmanuelle CHEVALIER.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter de Monsieur Patrick MASCLET, Sénateur du Nord, une subvention au titre de la réserve parlementaire dans le cadre du projet de rénovation et d'agrandissement du terrain synthétique de football du complexe Claude Gruson de Baisieux.

Après en avoir délibéré, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de solliciter de Monsieur Patrick MASCLET, Sénateur du Nord, une subvention au titre de la réserve parlementaire dans le cadre du projet de rénovation et d'agrandissement du terrain synthétique de football du complexe Claude Gruson de Baisieux.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le
Et affichage le **02 mars 2016**

Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : **NORD** ARRONDISSEMENT : **LILLE** CANTON : **TEMPLEUVE**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 FEVRIER 2016**

N° 2016-02-15

Affaires scolaires et accueils collectifs de mineurs – lancement d’une procédure formalisée pour le renouvellement du marché lié à la restauration

L’an deux mille seize, le 23 février à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 16 février 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 25 votants : 27

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Étaient absents excusés : DUFOUR Isabelle (pouvoir donné à CARDON Monique) – SEINGIER Sophie (pouvoir donné à CHEVALIER Emmanuelle).

Monsieur Francis DELRUE ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l’unanimité, de la secrétaire de séance Madame Emmanuelle CHEVALIER.

Monsieur le Maire informe Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux que le marché public concernant la fourniture des prestations de restauration scolaire et périscolaire arrivera à expiration au 31 août prochain.

Il convient par conséquent de diligenter une nouvelle procédure permettant de désigner avant la rentrée scolaire un nouveau prestataire pour la fourniture de repas dans le cadre des cantines scolaires et des accueils collectifs de mineurs.

Ce marché, à bon de commande, est lancé sans allotissement, à prix forfaitaires, fermes et éventuellement actualisables annuellement en cas de renouvellement dudit marché.

Le montant dudit marché peut être estimé à 220 000 € TTC pour la première année pour la livraison et la fourniture d’environ 55 000 repas par an, et à 660 000 € TTC au total s’il devait être renouvelé par deux fois au-delà de la première année.

Conformément aux dispositions du Code des marchés publics, ce marché doit faire l’objet d’une procédure d’appel d’offre ouvert.

Le Code général des collectivités territoriales précise en son article L.2122-21-1 que la délibération chargeant Monsieur le Maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l’engagement de la procédure de passation de ce marché à la condition qu’elle comporte la définition de l’étendue du besoin à satisfaire ainsi que le montant prévisionnel du marché.

Ainsi, et considérant que les éléments suscités constituent la définition de l’étendue du besoin ainsi que le montant prévisionnel dudit marché, Monsieur le Maire sollicite l’autorisation de procéder au lancement d’une procédure d’appel d’offres ouvert concernant la fourniture et le service de repas dans le cadre des cantines scolaires et périscolaires, ainsi que l’autorisation de signature du marché à l’issue de la procédure.

Après en avoir délibéré, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal décident à d’autoriser Monsieur le Maire :

- à procéder au lancement d’une procédure d’appel d’offres ouvert concernant la fourniture et le service de repas dans le cadre des cantines scolaires et périscolaires,
- à signer le marché public correspondant à l’issue de la procédure de passation.

Ainsi fait en séance,
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le
Et affichage le **02 mars 2016**

Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : **NORD** ARRONDISSEMENT : **LILLE** CANTON : **TEMPLEUVE**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 FEVRIER 2016**

N° 2016-02-16

Finances locales – taxe locale sur les propriétés non bâties – majoration de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles – retrait d’un terrain

L’an deux mille seize, le 23 février à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 16 février 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 25 votants : 27

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Étaient absents excusés : DUFOUR Isabelle (pouvoir donné à CARDON Monique) – SEINGIER Sophie (pouvoir donné à CHEVALIER Emmanuelle).

Monsieur Francis DELRUE ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l’unanimité, de la secrétaire de séance Madame Emmanuelle CHEVALIER.

Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal a choisi lors de sa séance du 17 février dernier d’assujettir à une majoration de la valeur locative cadastrale les terrains sis à Baisieux classés en zone constructible mais non bâtis.

La valeur locative cadastrale de ces terrains, limitativement énumérés, a alors été majorée forfaitairement de 3 € par mètre carré de surface.

Lors de sa séance du 24 novembre 2015, le Conseil Municipal a décidé notamment de retirer sous condition suspensive le terrain cadastré section A n°1491 du processus de majoration de la valeur locative cadastrale concernant la taxe locale sur les propriétés non bâtis.

La parcelle concernée est la suivante : cadastrée section A n°1491 d’une surface de 1717 m² sise rue de l’église et classée en secteur UCb : cette parcelle est grevée d’un emplacement réservé au bénéfice de la Métropole Européenne de Lille pour la réalisation d’un équipement public, son propriétaire a mis en demeure la MEL de procéder à l’acquisition dudit terrain.

Vu la procédure de mise en demeure d’acquiescer initié par le propriétaire, Monsieur le Maire propose de retirer la condition suspensive posée dans la délibération du 24 novembre 2015 et donc de procéder au retrait pur et simple de la liste des terrains soumis à la majoration de la valeur locative cadastrale de la taxe sur les propriétés bâties la parcelle suscitée cadastrée section A n°1491.

Après en avoir délibéré, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l’unanimité de retirer sans condition suspensive aucune la parcelle cadastrée section A n°1491 de la liste des terrains sis à Baisieux soumis à la majoration de la valeur locative cadastrale de la taxe sur les propriétés bâties.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le
Et affichage le **02 mars 2016**

Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : **NORD** ARRONDISSEMENT : **LILLE** CANTON : **TEMPLEUVE**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 FEVRIER 2016**

N° 2016-02-17

Finances locales – débat d’orientation budgétaire – exercice 2016

L’an deux mille seize, le 23 février à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 16 février 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : **27** présents : **25** votants : **27**

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Étaient absents excusés : DUFOUR Isabelle (pouvoir donné à CARDON Monique) – SEINGIER Sophie (pouvoir donné à CHEVALIER Emmanuelle).

Monsieur Francis DELRUE ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l’unanimité, de la secrétaire de séance Madame Emmanuelle CHEVALIER.

Monsieur le Maire introduit le débat d’orientation budgétaire de l’exercice 2016 et laisse la parole à Monsieur Paul DUPONT, Adjoint, qui présente les éléments du débat d’orientation budgétaire à l’aide d’un document vidéo-projeté en séance, lequel a été envoyé par voie numérique à chaque Conseiller Municipal.

A l’issue de la présentation, il est procédé en séance au débat d’orientation budgétaire de l’exercice 2016.

Monsieur Paul DUPONT rappelle à mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal que le débat d’orientation budgétaire ne donne pas lieu à vote du Conseil.

Le débat d’orientation budgétaire de l’exercice 2016 est clos.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le
Et affichage le **02 mars 2016**